



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf avril, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

**Présent.es :** ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire - LAURENT Isabelle, LE FICHER Yoann, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, PUISSANT Séverine, LE NET Karine, LE PALLUD Sonia, MARZIN Mikaël, JOUANNIC Anne, RIQUELME Jean-Pierre, CANTE Ghislain, BOURALY Monique

**Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :** DENIS David (pouvoir à ROSELIER Pascal), LORIC Franck (pouvoir à TALMONT David), LORIC Emilie (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), CAMPS Tristan (pouvoir à Nathalie PICAUD), LE HOUEZEC Romy (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LAMOUR Véronique (pouvoir à Didier LE GAILLARD), MOISDON Gabin (pouvoir à POUILLAUDE Maurice)

**Absent.es excusé.es :** STAEL Gérard

**Absent.es :** LE TOHIC Morgane

Le Conseil municipal a désigné LE FICHER Yoann en qualité de secrétaire de séance.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 18**

**Votants : 25**

**TARIFS DE LOCATION DU MATERIEL DE L'ASSOCIATION DU MATERIEL DES FETES**

Délibération n°2024\_19\_04\_14

Lors de sa réunion du 13 février 2024, la commission communale de la vie associative a fixé les tarifs pour la location du matériel cédé par l'Association du Matériel des Fêtes à la commune de Moréac. Il est proposé les tarifs de location suivants :

MATERIELS	TARIFS DE LOCATION
Lot de 25 couverts	5 euros
Lot de 50 couverts	10 euros
Lot de 1 table et 2 bancs	5 euros
Lot (vaisselles + bancs + tables)	Forfait de 20 € pour les organismes domiciliés à Moréac

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le budget communal,

Vu l'avis favorable de la commission vie associative du 13 février 2024,

Sur proposition du Bureau municipal du 08 avril 2024,

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 056-215601402-20240419-DL2024190414-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les tarifs suivants de location du matériel cédé par l'Association du matériel des fêtes à la commune :

MATERIELS	TARIFS DE LOCATION
Lot de 25 couverts	5 euros
Lot de 50 couverts	10 euros
Lot de 1 table et 2 bancs	5 euros
Lot (vaisselles + bancs + tables)	Forfait de 20 € pour les organismes domiciliés à Moréac

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Moréac,  
Le 23 avril 2024

Le Maire,  
Pascal ROSELIER



*Pascal Roselier*